COMMUNE BERCHEM-SAINTE-AGATHE



KONINKRIJK BELGIE Brussels Hoofdstedelijk Gewest

GEMEENTE SINT-AGATHA-BERCHEM

AVIS

Fête du Sacrifice Aïd al Kebir / Aïd al Adha d'août 2019

Dans le cadre de la prochaine fête du sacrifice qui aura lieu aux alentours du 11 août 2019 nous vous rappelons que seules les personnes disposant d'un document de circulation mentionnant le numéro de troupeau et le lieu d'origine des animaux ainsi que les coordonnées du chauffeur seront autorisées à transporter des animaux agricoles (ovins, caprins, gibiers d'élevage, porcins, chevaux et bovins).

Sans les documents de circulation, les déplacements d'animaux agricoles seront interdits conformément à l'arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles Capitale du 13 juillet 2017 relatif aux conditions auxquelles doivent satisfaire le transport non commercial d'animaux agricoles.

Nous vous rappelons également que l'abattage d'ovins, caprins, porcins et gibiers d'élevage pour la consommation privée des ménages par le propriétaire (ou par une personne sous la responsabilité et la surveillance du propriétaire) en dehors d'un abattoir ou d'un établissement agréé est interdit conformément à l'article 16bis de la loi du 14/08/1986 relatif à la protection et au bien-être des animaux.

Les membres de la police locale et fédérale ainsi que les agents communaux chargés de la surveillance peuvent saisir des animaux si une infraction à la loi bien-être animal ou à ses arrêtés d'exécution est constatée.

Important : l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire interdit les abattoirs temporaires en région bruxelloise. Nous rappelons aussi les alternatives proposées par le Gouvernement en termes de solutions alternatives au sacrifice : don à une institution de bienfaisance, nourriture pour les pauvres,

Berchem-Sainte-Agathe, xx.08.2019

Par ordonnance:

Pour le Secrétaire communal, Le 1^{er} Conseiller délégué,

Evi MEERT

VI

RIGUELLE

Le Bourgmestre,

COMMUNE DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE: Avenue du Roi Albert 33, 1082 Berchem-Sainte-Agathe Heures d'ouverture: du lundi au mercredi de 8h à 16h; le jeudi de 8h à 19h et le vendredi de 8h à 13h GEMEENTE SINT-AGATHA-BERCHEM: Koning Albertlaan 33 - 1082 Sint-Agatha-Berchem Openingsuren: van maandag tot woensdag van 8u tot 16u; op donderdag van 8u tot 19u; op vrijdag van 8u tot 13u